



Peut elle me réclamer le remboursement de la facture ?

Par **Sophie laroche**, le **24/09/2018** à **10:26**

Bonjour,

Mon fils sous curatelle est décédé il y a deux mois.

Pour ses obsèques, j'ai fait un devis de 5000 euros car il s'agit de la somme maximale que les pompes funèbres peuvent prélever sur le compte du défunt.

Ma mere a décider d'augmenter le devis 3000 euros de plus.

En tout il y en a eu pour 8000e.

Aujourd'hui je reçois les facture de mon fils (je suis sans emploi) et ma mère ayant appris qu'il restait encore 5000 euros me réclame les 3000 euros qu'elle a payé pour les obsèques.

Vais je devoir la rembourser ?